

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :

Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois

NUMÉRO SIRET :

20007207200016

INTITULÉ DU PROJET :

Covoiturage 2025

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	15 000,00 €
études	0,00 €
travaux de VRD	0,00 €
travaux (détailler par postes insérer des lignes si besoins)	0,00 €
Frais fonctionnement	30 000,00 €
	0,00 €
	0,00 €
	0,00 €
imprévus (10 % maximum)	0,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	45 000,00 €

	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL				
AIDES PUBLIQUES				
DETR demandée	0,00 €	0,00 %		
DSIL demandée	0,00 €	0,00 %		
Fonds vert	22 500,00 €	50,00 %		
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport		0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME		0,00 %		
Agence de l'Eau		0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser		0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental DSR		0,00 %		
Conseil départemental autres	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental amendes de police		0,00 %		
Conseil régional CRST	0,00 €	0,00 %		
Fonds de concours		0,00 %		
Autre collectivité à préciser		0,00 %		
		0,00 %		
<i>le FCTVA ne doit pas figurer dans le plan de financement</i>		0,00 %		
Sous-total aides publiques	22 500,00 €	50,00 %	Vous ne devez pas dépasser 80%	

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons, autres à préciser	
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	22 500,00 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (lover.... - total annuel)	
Total autofinancement	22 500,00 €

50,00 %

Total Financement H.T.	45 000,00 €
-------------------------------	--------------------

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dès réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Fait à :

Le :